

Reçu en préfecture le 13/04/2022



ID: 014-211404371-20220330-DELIB2022_47-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

24/03/2022

AFFICHEE LE:

24/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 29

PRÉSENTS: 24

VOTANTS:

DATE D'AFFICHAGE **DES DÉLIBERATIONS**

13 avril 2022

L'an deux mil vingt deux, le 30 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS: Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

ABSENTS: Laurence FILOCHE-GARNIER, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Véronique VASTEL, Chantal HENRY

PROCURATIONS: Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Véronique VASTEL à Joël JEANNE.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATION VILLE

DELIBERATION N° DELIB-2022-047 RAPPORTEE PAR: Madame Emmanuelle LEPETIT



ID: 014-211404371-20220330-DELIB2022_47-DE

Comme chaque année, la ville attribue aux associations une subvention de fonctionnement pour la nouvelle saison, après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2021 et du budget prévisionnel 2022, afin de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2022.

Le	Nom de l'association bénéficiaire	Subvention totale versée en 2021	Montant proposé pour 2022
	A.M.A.C (Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants)	850€	850€
	F.N.A.C.A (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	850€	850€
	Jardins Partagés Mondeville	400€	400€
	Club de la Joie de Vivre	0€	13 000€
	TOTAL	2 100€	15 100€

Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- D'ATTRIBUER les subventions (présentées ci-dessus) aux associations ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Pour l'Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants (850 €)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28			

Pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (850 €)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28			

Pour les Jardins Partagés de Mondeville (400 €)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28			

Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le



ID: 014-211404371-20220330-DELIB2022_47-DE

Pour le Club de la Joie de Vivre (13.000 €)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

La Maire, **Hélène BURGAT**